

**PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU
COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON
DU 2 JUILLET 2025**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 6

L'an deux-mille-vingt-cinq le deux juillet à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-six juin deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, M. GHAMO Fernando et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et Mme ZIROVNIK Rachel (elle a suppléé M. FADI)

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. MELEO Guy, Mme BUHAJEZUK Christelle et M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène



Publié(e) le 1 - OCT. 2025
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. MELLET Jean-Marie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.

Délibération n°2025- 14 Installation d'un délégué syndical titulaire de la Communauté
d'agglomération Portes de France-Thionville

Délibération n°2025- 15 Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du
15 avril 2025

Décisions du Président

Délibération n°2025- 16 Rapport annuel d'activités 2024 du SYDELON

Point d'information

Divers

- Point d'avancement du projet de centre de transfert

- Courrier SRADDET au Président de Région

Objet : Installation d'un délégué syndical titulaire de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville

À la demande de M. Bernard VEINNANT, Maire de Basse-Ham, la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville a procédé, par délibération du 19 juin 2025, à l'élection d'un nouveau délégué syndical titulaire, M. Fernando GHAMO, en remplacement de Madame Agnès VACCA au sein du SYDELON.

MOTION :

Le Bureau,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°C2025-083 du 19 juin 2025 de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville,

CONSIDERANT l'élection de M. Fernando GHAMO en tant que délégué syndical titulaire en date du 19 juin 2025,

Entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical du SYDELON, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTALLE le nouveau délégué syndical titulaire, M. Fernando GHAMO, de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville.

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 15 avril 2025

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 15 avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 15 avril 2025.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2025 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

Décision n°2025-04

le 3 juin 2025

Article 1 : d'accepter et de signer la proposition de la société QUALIGRAF, en vue d'un abonnement KBOX, pour un montant de 4 335,74 euros HT soit 5 202,89 euros TTC et pour une période du 14/06/2025 au 13/06/2026.

Les crédits sont inscrits au budget.

Décision n°2025-05

le 13 juin 2025

Article 1^{er} : d'accepter et de signer l'offre reçue par l'entreprise Julien Traiteur, sise 16 rue Pasteur 57570 Puttelange-Lès-Thionville relative à la prestation traiteur, pour l'organisation, la préparation et la livraison de repas pour un montant maximal de 1244,60 € TTC (comprenant un minimum de 20 personnes). Les boissons sont facturées en fonction de la consommation.

Les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2025-16

Objet : Rapport annuel d'activités 2024 du SYDELON

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du SYDELON doit présenter au Comité Syndical, un rapport annuel lié aux activités de l'année écoulée. Puis transmettre ce rapport à tous les Établissements Publics membres du syndicat.

Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exercice pour le transport et pour le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire du SYDELON.

Il se présente en trois parties distinctes :

- les indicateurs techniques,
- les indicateurs financiers,
- les perspectives pour l'année à venir.

Si les perspectives de diminution des déchets à traiter étaient visibles jusqu'en 2023, on constate une augmentation significative en 2024.

Cette augmentation provient plus particulièrement de la fréquentation et des quantités déposées dans les déchèteries. Une augmentation qui est confirmée par le nombre de rotations des bennes mises à disposition sur les déchèteries, supérieure de 10% par rapport à 2023.

En effet, les évacuations des déchets verts augmentent de près de 14% et sont dues à la météo favorable et humide tout au long de l'année.

A noter également, l'augmentation des tonnages du « tout-venant ». Ce flux assimilable à du mélange ne peut être traité que par enfouissement au tarif élevé, auquel s'ajoute la TGAP. Au bilan, le flux de « tout-venant » qui ne pèse que 30% du tonnage total annuel des déchèteries, consomme finalement 75% du budget total affecté au fonctionnement de ces déchèteries.

Ces dossiers seront des priorités pour 2025. L'objectif étant de mieux contrôler les dépôts et les flux, afin de maîtriser les dépenses pour leur élimination, d'autant que les tarifs indiqués dans le cadre du renouvellement des marchés publics d'exploitation arrivant à terme fin 2024, annoncent des augmentations significatives du traitement de ces déchets.

Dans le même temps, une hausse de 12% est appliquée sur la TGAP.

Dans le cadre d'une convention de coopération tripartite entre l'Eurométropole de Metz, le SYDELON et la Régie Autonome Haganis, le flux des emballages recyclables produit par le SYDELON est, depuis le 1^{er} janvier 2024, trié sur le centre de tri d'Haganis. Les fibreux (papiers, journaux, magazines, ...) collectés séparément, sont transportés sur le centre de tri PAPREC à Dieulouard (54). En échange de cette coopération, le SYDELON s'est engagé à étudier la création d'une unité de méthanisation publique, pour traiter les biodéchets produits sur ces territoires. Les conclusions de l'étude ont démontré d'une part, la complexité d'une structure de gestion administrative et financière et d'autre part, les risques techniques et économiques d'une telle installation pour traiter uniquement les déchets du service public. Il a donc été décidé d'élargir le portage de ce projet aux financeurs privés. Par conséquent, le syndicat mixte E-LOG'IN 4 au titre de ses missions, se chargera de sélectionner pour 2025, des investisseurs intéressés par le projet et par le site d'implantation.

Le projet du centre de transfert unique a vu sa phase Avant-Projet-Sommaire (APS) validée et entrera dans la phase Avant-Projet-Définitif (APD) en 2025. L'acquisition de la parcelle d'assise de l'équipement s'effectuera dans le même temps ainsi que le dépôt du Permis de Construire. Le démarrage des travaux étant planifié pour fin d'année 2025.

Le Président précise que l'on constate une augmentation des OMR de 2% et une augmentation des EMR de 2.5%.

Cela s'explique par l'augmentation de la population et l'inertie des activités économiques en 2023. Elle est également présente dans les déchetteries avec un tonnage en hausse de 8% entraînant 10% de rotation en plus, comparé à 2023.

Il rappelle que deux flux en particulier augmentent le tonnage en déchetterie, le premier, les déchets verts, le deuxième, le « tout venant », avec plus de 700 tonnes en plus sur l'année 2024.

Pour conclure sur les indicateurs techniques, il souligne le fait qu'en 2024, nous avons valorisé seulement 8% de nos déchets contre 46 % pour le recyclage et l'élimination. Il invite à mieux faire pour 2025.

Commissions consultées : Commission consultative des services publics locaux

MOTION :

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter chaque année un rapport détaillant son activité,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président du SYDELON, joint à la présente délibération, portant sur les activités pour l'année 2024,

CONSIDERANT la compétence du SYDELON en matière de transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie en date du 30 juin 2025,

Le Président informe l'assemblée de la tenue récemment d'un COTECH où la question de la filière bois a été abordée. Au SYDELON, le bois rapporte 13 euros mais à l'Eurométropole de Metz, le bois leur coûte 200€ car HAGANIS en facture le tri.

Il propose que le SYDELON récupère le bois de l'Eurométropole de Metz et en fasse des plaquettes. Le bois qui ne pourrait pas être transformé en plaquette serait redonné à HAGANIS. Il pense que l'on pourrait s'autoriser à avoir cette réflexion dans le cadre de la convention de coopération public-public.

Mme RENAUX demande s'il s'agit du bois d'élague.

Le Président répond que oui, c'est du bois d'arbres. Il ne s'agit pas de la reprise de mobilier en bois. Il ajoute que d'après M. DE LAZZER, les voies navigables de France ont beaucoup d'arbres coupés issus des berges de la Moselle, dont une partie pourrait servir à faire des plaquettes.

M. JURCZAK pense que rien n'interdit de se poser la question. Cependant, il rappelle que les échanges avec l'Eurométropole de Metz ne se passent pas toujours bien.

Le Président dit que la CCCE avait prévu d'arrêter la filière bois, car sur le volume, le juste prix n'était pas là.

Soit la CCCE apportait le bois destiné à la chaufferie de Zoufftgen, le prix était alors de 50€/t, soit une commune payait un peu plus cher, pour se fournir en plaquettes si elle n'apportait pas de bois.

Mme DUTTA-GUPTA est favorable à la proposition du Président. Elle ajoute que cela permettrait de revoir la convention avec HAGANIS.

Le Président précise qu'il faudrait savoir combien de tonnes l'Eurométropole de Metz nous donnerait, combien coûteraient les plaquettes. Cela pourrait être un moyen de poursuivre cette convention de coopération public-public.

M. JURCZAK s'interroge sur l'avenir de brûler du bois car cela a un impact carbone.

Mme DUTTA-GUPTA répond que le bilan global du bois reste positif. Certes, il est brûlé mais lorsque les arbres poussent, ils absorbent du CO₂, le transforment et le stockent.

Le bois qui arrive en déchèterie est bien un déchet soit on le valorise dans les réseaux de chaleur soit il est brûlé dans le four d'HAGANIS. Dans tous les cas, le cycle du bois est bénéfique.

Le Président pense qu'il faut en discuter au sein des EPCI membres du SYDELON et voir combien de tonnes donnerait l'Eurométropole de Metz.

Selon Mme DUTTA-GUPTA, il pourrait aussi être envisagé de structurer la filière déchets verts. En tonnage, cela représente presque autant que le tout-venant.

Vu la densité des déchets verts, le coût du transport est énorme.

On pourrait à l'échelle du SYDELON, structurer cette filière, récupérer notamment les branchages. On peut imaginer le passage d'un gros broyeur dans les communes une à deux fois par an.

M. MEDVES et **Mme RENAUX** ajoutent que leur communauté d'agglomération met à disposition des communes, un broyeur.

Le Président propose aux Vice-Présidents de réfléchir sur ces deux filières, de travailler avec leurs agglomérations et les services du SYDELON pour voir quelles solutions sont envisageables, quels gains pour les EPCI.

M. MEDVES, rappelle que la CAVF met à disposition des habitants des bennes pour les déchets verts.

Le Président lui demande s'ils ont des déchets inappropriés déposés dans les bennes.

M. MEDVES acquiesce mais il s'agit d'un service rendu aux citoyens.

Mme RENAUX rejoint Mme DUTTA GUPTA, sur le fait que dans le cadre du plan de prévention, il faut éviter les déchets verts et favoriser le mulching, le broyage, le compostage pour arrêter de transporter des déchets verts. Il faut encourager le traitement sur place.

M. MEDVES indique que la régie de services Uckange va directement à Talange sans passer par la déchèterie.

Selon Mme RENAUX, le coût est élevé à Talange.

Le Président entend toutes ces problématiques de service rendu à la population, de coût élevé, il est important d'écouter toutes les solutions.

Dans ce cadre, le SYDELON porte sa réflexion sur la filière bois, celle des déchets verts et le tout-venant.

M. MEDVES rappelle que le tout-venant est un sujet très important par rapport à la TGAP que l'on ne maîtrise pas, qui va atteindre 65€ et qui risque de poursuivre son augmentation.

Le Président est d'accord, pour faire des économies, il faut absolument diminuer le tout-venant.

Il aborde un autre sujet, la construction du centre de transfert, et notamment la problématique des terres. En effet, il doit être envisagé de faire une butte.

M. MEDVES dit que prendre la terre existante est une solution mais il reste à faire des analyses pour savoir si elle convient. Il faut 8 800 m3 de terre.

M. LOUIS explique qu'il faut d'une part aller sonder la terre qui se trouve dans la zone ZA pour connaître ses qualités géotechniques.

D'autre part, sonder la zone de construction du centre de transfert qui n'a jamais connu d'activité industrielle. La Moselle y faisait une boucle. Lorsque le canal a été fait en 1964, cette zone a été remblayée, mais on ne sait pas avec quoi.

M. MEDVES rappelle que suite aux phases d'APS et d'APD, nous sommes actuellement en phase PRO correspondant à l'abattage, au décapage et au dessouchage des arbres gîtes.

Les travaux démarreront fin 2026, mais avec les prochaines élections municipales de mars 2026 et la nouvelle communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la représentativité actuelle risque d'évoluer.

Une inauguration est donc prévue en septembre pour le lancement des travaux afin de remercier les équipes et les élus qui ont participé au montage de ce projet.

Entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical du SYDELON, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2024 du SYDELON, lequel sera transmis à chacun des Présidents des EPCI membres.

Point d'information

- Point d'avancement du projet de centre de transfert

Divers

- Courrier SRADDET au Président de Région

Le Président explique que ce courrier est signé par la CCAM, la CCB3F, l'Eurométropole de Metz, Haganis, la CAPFT, la CCPOM, la CC Rives de Moselle, le SYDEME, la CAVF et Le SYDELON. et adressé au Président de la Région Grand Est pour défendre des outils publics notamment un four supplémentaire à Metz et rappeler qu'il risque d'y avoir des déchets ultimes à enfouir. D'où l'utilité de la réouverture du site d'enfouissement d'Aboncourt

Ceci pour marquer un positionnement différent de la Région Grand Est qui invite les collectivités à utiliser les fours existants dans l'Aube ou en Alsace.

Dans cette situation, **le Président** n'est pas sûr que le bilan carbone soit positif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance


Alexandra REBSTOCK-PINNA



Yutz, le 10 JUL. 2025

Le Président


Michel PAQUET